

30 minutes d'activité physique par jour à l'école

A l'école d'Ohis, les élèves de CM1-CM2 et leur enseignant se sont emparés du dispositif « 30 minutes d'activités physiques quotidiennes » en ciblant deux actions :

- *Aménagement de la cour de récréation pour la mise en place d'activités et de jeux sportifs : une zone sportive (ballons), une zone jeux traditionnels, un espace consacré à la pratique du tennis de table (en accès libre)*
- *Communication aux élus et parents d'élèves au prochain conseil d'école*

